

Département du Calvados  
**COMMUNE DE LANTHEUIL**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

**MODIFICATION N°1 DU PLU**  
**PLAN DE ZONAGE - PIECE 3**

Echelle : 1/5000

Version  
 Modification n°1 du PLU approuvée  
 par DCM du 10 septembre 2015,

Le Maire,



Réalisation :  
 NEAPOLIS  
 Cabinet d'Urbanisme  
 3 Allée du Green  
 14 520 PORT EN BESSIN - HUPPAIN  
 neapolis@orange.fr

**LEGENDE**

- Limites de zones
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés à créer
- Élément naturel remarquable identifié au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme (bosquets)
- Élément naturel remarquable identifié au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme (haies)
- Zone présentant un patrimoine architectural de qualité identifié comme élément remarquable (L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Murs anciens identifiés comme élément remarquable (L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Élément patrimonial isolé identifié comme élément remarquable du paysage (L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments agricoles pouvant changer de destination
- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone inondable par débordement de nappes
- Zone Ua Bourg ancien : bâti dense et traditionnel majorita
- Zone Ub Extension pavillonnaire - bâti individuel peu dens
- Zone Ue Zone pour équipement d'intérêt collectif
- Zone 1AU Zone d'extension de l'urbanisation à court terme
- Zone 2AU Zone d'extension de l'urbanisation à long terme
- Zone A Zone agricole
- Zone N Zone naturelle et forestière

